

Insecticide biologique
DiPel* WP

Poudre mouilable

COMMERCIAL

GARANTIE:

Bacillus thuringiensis, sous-espèce *kurstaki* souche HD-1 16,000 unités internationales par mg
(16 milliards d'unités internationales par kg).

NUMÉRO. D'ENREGISTREMENT: 11252 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
SENSIBILISANT POTENTIEL

Contenu net:

Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048
USA

Valent BioSciences Canada, Ltd.
40 King Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H3C2
(416) 860-6516

No. Lot

Date de fabrication

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. L'utilisateur devrait se laver les mains après la manutention du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS:

Si dans les yeux: Laver à grand eau.

Si sur la peau: Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

NE PAS VAPORISER LA SUSPENSION, NI RINCER LES RÉCIPIENTS VIDES DANS LES COURS D'EAU.

ENTREPOSAGE:

Entreposer entre 0EC et 25EC. Garder le contenant dressé et fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Ce produit devrait être utilisé au cours de 24 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché avant d'aller y porter le contenant:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Insecticide biologique
DiPel* WP

Poudre mouilable

COMMERCIAL

GARANTIE:

Bacillus thuringiensis, sous-espèce *kurstaki* souche HD-1 16,000 unités internationales par mg
(16 milliards d'unités internationales par kg).

NUMÉRO. D'ENREGISTREMENT: 11252 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
SENSIBILISANT POTENTIEL

Contenu net:

Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048
USA

Valent BioSciences Canada, Ltd.
40 King Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H3C2
(416) 860-6516

No. Lot

Date de fabrication

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. L'utilisateur devrait se laver les mains après la manutention du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS:

Si dans les yeux: Laver à grand eau.

Si sur la peau: Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

NE PAS VAPORISER LA SUSPENSION, NI RINCER LES RÉCIPIENTS VIDES DANS LES COURS D'EAU.

ENTREPOSAGE:

Entreposer entre 0EC et 25EC. Garder le contenant dressé et fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Ce produit devrait être utilisé au cours de 24 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché avant d'aller y porter le contenant:

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TAUX D'APPLICATION

Il est essentiel de couvrir complètement les plantes.

	g/ha
POMMES Tordeuses* (du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée) Arpenteuse tardive** *Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des oeufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux. **À employer en association avec Ripcord ou Cymbush: suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de chaque produit.	2250 à 3350 560
BROCOLI Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teingne des crucifères Piéride du chou	550 à 1100 110 à 275 110 à 275
CHOU Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères	550 à 1100 110 à 550 550
CHOU-FLEUR Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou	550 à 1100 110 à 275
FEUILLES DE CHOU VERT Fausse-arpenteuse du chou	550 à 1100
CANNEBERGES Fausse-arpenteuse verte ou brune	550 à 1100
CHOU VERT FRISÉ Fausse-arpenteuse du chou	550 à 1100
LAITUE Fausse-arpenteuse du chou	550 à 1100
FEUILLES DE MOUTARDE Fausse-arpenteuse du chou	550 à 1100
PERSIL Fausse-arpenteuse du chou	550

<p>POIRES</p> <p>Todeuses*</p> <p>(du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)</p> <p>Byture**</p> <p>*Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des oeufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux.</p> <p>**Appliquer 2000 L/ha du stade du bouton rose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté.</p>	<p>2250 à 3350</p> <p>2250 à 3350</p>
<p>FRAMBOISES ROUGES</p> <p>Tordeuse à bandes obliques hâtives*</p> <p>*Appliquer au stade de préfloraison et en pleine floraison à l'aide d'un épandeur au sol.</p>	<p>1100 à 2250</p>
<p>ÉPINARDS</p> <p>Fausse-arpenteuse du chou</p>	<p>550 à 1100</p>

	g/ha
<p>FRUITS A NOYAU (abricots, cerises, pêches et prunes)</p> <p>Tordeuses*</p> <p>(du pommier, européenne, à bandes obliques, enrouleuse trilignée)</p> <p>Byture**</p> <p>*Appliquer de 600 à 800 L/ha au stade du bouton rose et, si les populations sont denses, à la chute des pétales, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté. Il peut être nécessaire de répéter le traitement chaque semaine si l'éclosion des oeufs est échelonnée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit le soir ou par temps nuageux.</p> <p>**Appliquer 2000 L/ha du stade du bouton rose à la chute des pétales, le soir ou par temps nuageux, au moyen d'un pulvérisateur à pression à jet porté.</p>	<p>2250 à 3350</p> <p>2250 à 3350</p>
<p>TOURNESOL</p> <p>Pyrale du tournesol*</p> <p>*Pour les applications aériennes, mélanger la quantité appropriée (en grammes) à au moins 20 litres d'eau. Procéder au traitement lorsque de 20 à 50% des fleurs sont écloses. Le traitement ne sera efficace que si les fleurs sont recouvertes d'insecticide partout où les larves se nourrissent. Effectuer l'épandage au moment recommandé par les autorités provinciales d'après les comptages réalisés au moyen des pièges à phéromones; une seconde application peut être nécessaire si la nombre d'insectes piégés est élevé.</p>	<p>625 à 1250</p>

FLÉOLE DES PRÉS (MIL) Hespérie des graminées	275 à 550
FEUILLES DE NAVET Fausse-arpenteuse du chou	550 à 1100
TABAC Sphinx du tabac	110 à 275
TOMATES Fausse-arpenteuse du chou Noctuelle de la tomate* Sphinx de la tomate *Application tous les 5 à 7 jours	550 à 1100 1100 275 à 550

ABRES ORNEMENTAUX ET D'OMBRAGE	
	g pour 400 litres Pulvérisateur hydraulique*
Tordeuse des bourgeons de l'épinette	250 à 500
Spongieuse	250 à 500
Chenille burcicole	250 à 500
Arpenteuses du printemps et de d'automne	250
Chenille à tente estivale	250
Arpenteuse de l'orme	500
Livrées	125 à 250
*Dans les nébulisateurs, mélanger la quantité appropriée de DIPEL à 40 litres d'eau.	
UTILISATION EN SERRE	
ROSES Tortrix pur purin*	500g/400L
CHRYSANTHÈMES Fausse-arpenteuse du chou*	250 à 500g/400L
TOMATES Fausse-arpenteuse du chou	150-300g/250L/4000 m ²
POIVRONS Fausse-arpenteuse du chou	150-300g/250L/4000 m ²
*Appliquer sur la partie supérieure et inférieure des feuilles jusqu'à ruissellement. Recommencer l'application s'il y a éclosion de nouveaux insectes.	

MODE D'EMPLOI

DIPEL, poudre mouillable, est un insecticide biologique destiné à être utilisé contre les chenilles herbivores de certaines espèces de lépidoptères. Les études effectuées jusqu'à ce jour indiquent que le produit donne un excellent rendement lorsqu'on l'applique dès l'apparition des chenilles, puis chaque semaine par la suite. Dans le réservoir du pulvérisation, mettre la quantité requise de DIPEL (voir le tableau ci-contre) en suspension dans l'eau et bien agiter le mélange. Pour les pulvérisations effectuées au sol sur les cultures légumières, diluer la quantité recommandée de DIPEL dans au moins 136 à 227 litres d'eau par hectare. Avec les arbres fruitiers, il peut être nécessaire d'employer un volume d'eau allant jusqu'à 2000 litres par hectare pour assurer une aspersion suffisante du feuillage. Ne pas laisser la suspension dans le réservoir plus de 12 heures.

Appliquer DIPEL dès l'apparition des insectes, puis à intervalles de 7 à 10 jours, pour maintenir la suppression. Il est essentiel de couvrir complètement les plantes, car DIPEL ne peut agir que s'il est ingéré par l'insecte. Les chenilles cessent de se nourrir quelques heures après l'application du produit et meurent dans les trois jours.

Pour faciliter l'aspersion complète du feuillage, on devrait associer à DIPEL un mouillant-adhésif comme TRITON* B-1956. Utiliser les doses plus élevées pour le feuillage dense. Utiliser les doses plus élevées lors des infestations graves. Une seule application permet d'ordinaire de supprimer le sphinx du tabac.

MÉTHODE DE DILUTION DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR (équipée d'agitateurs mécaniques)

1

Saupoudrer
lentement DIPEL
dans le réservoir
partiellement remplie

2

Attendre deux
minutes

3

Mettre les agitateurs
en marche rapide

4

Ajouter la quantité
d'eau manquante en
laissant les agitateurs
en marche

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))